

NÉGO GRILLE DES SALAIRES

CPPNI DU 12 FEVRIER : LES NÉGOCIATIONS CONTINUENT !

La FNME-CGT poursuit sans relâche le travail de négociation ! Toujours avec l'objectif de conserver et d'améliorer notre "grille des salaires" commune à toutes les IEG.

Sujets des négociations de branche du 12 février :

1) Les 2 échelons supplémentaires obtenus grâce à la CGT figureront bien dans le projet d'accord, même si les taux et les périodicités proposées ne sont pas au niveau de nos revendications CGT.

Voilà la grille telle que les employeurs l'envisagent :

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Années	0	3	6	9,5	13	17	21	25	29	33	37	41
Nvx coefficients de majoration (approximatif)	1	1,014	1,028	1,055	1,083	1,119	1,156	1,193	1,206	1,22	1,234	1,248
Commentaires									Réduction d'1 an du temps de passage		Nouveaux échelons	

2) Le calendrier des 3 dernières CPPNI est confirmé. Le principe d'une conclusion en 2 temps comme la FNME-CGT le revendiquait est validé ! Un projet d'accord écrit, détaillé et complet nous sera remis par les employeurs lors de l'avant-dernière CPPNI du 17 mars.

Cela nous offrira un temps d'analyse, de débats, de consultations, de négociation et si besoin de construction du rapport de force pour aller vers une potentielle "conclusive" **le 9 avril !**



**LE 12 MARS TOUS EN GRÈVE ! ET À PARTIR DU 17 MARS
METTONS EN PLACE LE RAPPORT DE FORCE POUR GAGNER SUR
NOS REVENDICATIONS !!!**

**M
O
B
I
L
I
S
A
T
I
O
N**